



FORMULAIRE A REMPLIR EN CAS DE PRISE EN COMPTE OU DE MODIFICATION L'APPROCHE EXTRAFINANCIERE D'UN OPCVM OU D'UN FIA (Position-Recommandation n° 2020-03)

1. Identification du produit concerné



1. Code ISIN

2. Code AMF



3. Dénomination (avant modification)


4. Dénomination (après modification)

2. Nature de la communication envisagée dans la documentation réglementaire

1. Le produit communique-t-il de façon centrale sur la prise en compte de caractéristiques extra-financière dans la gestion au sens de la position-recommandation 2020-03 ?
- Oui Non

Mention de la prise en compte de caractéristiques extra-financières :

(une réponse positive à l'une de ces questions signifie que le produit communique de façon centrale sur la prise en compte de critères extra financiers)

2. Dans la dénomination ? 
- Oui Non
3. Dans le DICI/DIC ?
- Oui Non
4. Dans la documentation commerciale au-delà d'une évocation très brève et très concise ?
- Oui Non
5. Le produit est un placement collectif nourricier français d'OPCVM maître constitué sur le fondement d'un droit étranger dans le champ de la position n° 8
- Oui Non

**Formulaire à remplir en cas de prise en compte ou de modification de
l'approche extra-financière d'un OPCVM ou d'un FIA**

Position 8 de la position-recommandation 2020-03

6. Si le fonds est un placement collectif nourricier d'un OPCVM maître étranger, extrait de l'avertissement dans le DICI en conformité avec la position n°8 de la position-recommandation 2020-03 sur placements collectifs nourriciers français d'OPCVM maitres constitués le fondement du droit étranger communiquant de façon centrale sur la prise en compte de critères extra-financiers dans la gestion

La suite du formulaire n'est à remplir que lorsque la réponse "Oui" a été apportée à la question 2.1

3. Nature de la modification pour prise en compte de critères extra-financiers dans la gestion effectuée

Position N° 2 de la Position-recommandation 2020-03

- | | | | |
|----|---|-----|-----|
| 1. | Au sens du paragraphe b) de cette position, l'approche retenue est : | | |
| 2. | Au sens du paragraphe c) de cette position, le taux d'analyse extra-financier est supérieur à 90% ? | Oui | Non |
| | En cas de réponse « En amélioration de note » à la question 3.1 | | |
| 3. | Taux d'exclusion de l'univers d'investissement en vue de calculer la note moyenne de référence à laquelle sera comparée le portefeuille (<i>élimination au minimum de 20 % des valeurs les moins bien notées</i>) | | % |
| | En cas de réponse « En sélectivité » à la question 3.1 | | |
| 4. | Taux de sélectivité retenu (<i>réduction au minimum de 20 % de l'univers d'investissement</i>) | | % |
| | En cas de réponse « Autre approche » à la question 3.1 | | |
| 5. | Cette autre approche correspond-elle à une de celle décrite dans la section 2 de la Position-recommandation AMF 2020-03 (<i>fonds de fonds, fonds greens bonds ...</i>) ? | Oui | Non |
| 6. | Préciser le type d'approche retenue (<i>fonds de fonds, fonds greens bonds ...</i>) ? | | |

Formulaire à remplir en cas de prise en compte ou de modification de l'approche extra-financière d'un OPCVM ou d'un FIA

Pour les fonds ISR uniquement :

Position n°2 d) de la Position-recommandation 2020-03

7. L'analyse extra-financière prend-elle simultanément en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ?
- Oui
Non, il ne s'agit pas d'un fonds ISR

Position n° 6 de la Position-recommandation 2020-03

8. Si le fonds ne bénéficie pas du label « ISR », merci de renseigner ci-contre, l'avertissement indiquant que le placement collectif ne bénéficie pas du label ISR sur les documents utilisant le terme « ISR ». *Cet avertissement doit être présenté dans les documents commerciaux, DICI et prospectus des placements collectifs utilisant le terme « ISR ».*

4 . Information dans les documents règlementaires et commerciaux

Position n°3 de la Position-recommandation 2020-03 : si les limites méthodologiques de la stratégie extra-financière sont significatives :

1. Quels documents mentionnent ces limites méthodologiques ?

Pas de limite méthodologique significative	DICI/DIC
Prospectus	Documentation commerciale

Position n°4 de la Position-recommandation 2020-03, quels documents mentionnent

2. Les objectifs mesurables minimaux retenus en application de la position n°2

DICI/DIC	Prospectus
----------	------------

3. Le taux minimal d'analyse extra-financière du portefeuille

DICI/DIC	Prospectus
----------	------------

4. L'univers d'investissement à partir duquel est réalisée l'analyse extra-financière

La SGP n'utilise pas une telle mesure pour juger du caractère significatif

DICI/DIC	Prospectus
----------	------------